



- Légende :**
- UA : tissu ancien des coeurs de bourg
 - UA1
 - UA2
 - UA4
 - UA5
 - UA6
 - UA7
 - UAp (Oigny-en-Valois)
 - UB : tissu mixte en continuité des centres anciens et hameaux importants
 - UB1
 - UB2
 - UB3
 - UBp (Oigny-en-Valois)
 - UC : tissu récent d'habitat pavillonnaire ou d'habitat collectif
 - UC1
 - UC2
 - UC3
 - UC4
 - UC5
 - UE : zones d'équipements
 - UE : équipements divers
 - UEc : campings
 - UEl : équipements sportifs et de loisirs
 - UEm : équipements médicaux
 - UH : bâti isolé en zone naturelle ou agricole
 - UH1
 - UH2
 - UH3a
 - UH3b
 - UH4 : activité et carrières
 - UH5 : cimetières
 - UHh : activité hôtelière ou gîte
 - UHl : équipements sportifs et de loisirs
 - UI : zones d'activités
 - UIa : activités artisanales, commerces et services
 - UIb : activités industrielles
- Zones d'extension :**
- IAU : zones d'extension à vocation d'habitat
 - comprends les sous-secteurs :
 - IAU-A5
 - IAU-A7
 - IAU-B1
 - IAU-B3
 - IAU-C2
 - IAU-C3
 - IAU-C4
 - IAU-C5
 - IAU-C6 (collectif)
 - IAUe : zones d'extension à valeur réglementaire
 - IAUe : zones d'extension à vocation d'équipement
 - comprends les sous-secteurs :
 - IAUe-a : équipements scolaires, sociaux et hospitaliers
 - IAUe-b : autres équipements recevant du public (salles des fêtes etc.)
 - IAUa : zones d'extension à vocation d'activité artisanale, commerces et services
 - IAUib : zones d'extension à vocation industrielle
 - IAUig : zones d'extension à vocation ferroviaire
 - 2AU : zones d'extension à long terme
- Zones agricoles et naturelles :**
- A : zones agricoles
 - As : sensibles par leur ouverture paysagère ou leur exposition aux risques
 - N : zones naturelles
 - Nc : activités de carrières
 - Nd : activités de dressage
 - Nj : jardins privés et coeurs d'îlots à préserver
 - Nl : équipements sportifs et de loisirs en plein air
 - Ns : milieux fragiles, zones tampons et réservoirs de biodiversité
- Prescriptions**
- Perimètre d'inconstructibilité lié à une route classée
 - zones de risques liés aux carrières et cavités
 - Perimètre d'inconstructibilité lié au recul par rapport aux cours d'eau
 - Coulées de boue et axes de ruissellement
 - Espaces Boisés Classés
 - Perimètre d'inconstructibilité en lisière des boisements principaux
 - Linéaires commerciaux
 - Emplacements Réservés
 - Bâtiments pouvant changer de destination sous conditions
 - Prescriptions patrimoniales surfaciques :
 - espaces naturels contribuant aux continuités écologiques et paysagères, espaces de paysage, ensembles bâtis et paysagers
 - Prescriptions patrimoniales ponctuelles :
 - édifices et éléments bâtis, cônes de vue, arbres
 - Prescriptions patrimoniales linéaires :
 - murs, murets, chemins et venelles, alignements d'arbres
 - Perimètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- limites**
- limites parcelaires
 - limites communales
 - rièzes, cours d'eau et mares
 - bâti

**Département de l'Aisne
Communauté de Communes
RETZ en VALOIS**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

**4 - Règlement graphique
42 / 84**

Vu pour être annexé à la DCC d'arrêt du :